



PREFET DE LA GIRONDE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service des Procédures Environnementales

RÉCÉPISSÉ N° 201900117
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSÉES

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R. 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Madame Marie-Laurence MONROUX, directrice financière, représentant la

MAISON LE STAR VIGNOBLES & CHATEAUX

ZAE de L'Arbalestrier route de Bergerac

33220 PINEUILH

de sa déclaration en date du 23 janvier 2019 :

portant changement de dénomination sociale de la société SA LA GUYENNOISE, dont le site implanté au lieu-dit "Les Granges" à SAUVETERRE-DE-GUYENNE (33540), relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, au titre de la rubrique 2251.

en lieu et place de :

Monsieur le président directeur général

SA LA GUYENNOISE

Les Granges

33540 SAUVETERRE-DE-GUYENNE

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 14426 du 13 décembre 2005, de l'arrêté préfectoral complémentaire 14426/4 du 27 juin 2012 encadrant l'exploitation du site restent applicables au nouvel exploitant .

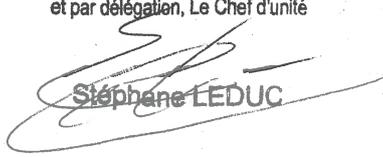
Conformément à l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement,

le représentant de la société MAISON LE STAR VIGNOBLES & CHATEAUX devra porter à la connaissance de monsieur le Préfet toute modification apportée à cette installation préalablement à sa réalisation.

BORDEAUX, le 27 mars 2019

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,

La Chef du Service des Procédures Environnementales
et par délégation, Le Chef d'unité


Stéphane LEDUC